



cegetel

DÉPT. COMMUT.		
n° : 2323		
Date d'arrivée 23 DEC. 1997		
Z O U S I O N E L E D	RESP. DÉPT.	X
	SECRÉTARIAT	X
	GEC BRÉTIGNY	X
	GEC EVRY	X
	GEC VITRY MASSY	X
	GEC M125 VIRY	X
	GEC M125 MASSY	X
	VIDÉOTEX	X
CV X		

La Défense, mercredi 26 novembre 1997

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELEPHONE : LE CHOIX GRACE A CEGETEL 26 NOVEMBRE 1997 : CEGETEL LANCE « LE 7 »

Quelques semaines avant l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, Cegetel a présenté, mercredi 26 novembre, son offre de services sur le téléphone fixe qui sera commercialisée sous la marque « Le 7 ». Cette offre permettra aux abonnés actuels au téléphone de bénéficier de tarifs plus bas que les tarifs publics pour leurs appels nationaux et internationaux. Il leur suffira de faire le « 7 » à la place du « 0 », comme premier chiffre du numéro de leur correspondant, sans rien changer, ni à leur installation ou à leur combiné téléphonique, ni à leur propre numéro de téléphone.

L'offre de Cegetel qui introduira, pour la première fois en France, le choix sur le téléphone après un siècle de monopole public, sera simple et moins chère :

Une offre simple...

- Simplicité d'usage : les abonnés au téléphone pourront faire le « 7 » pour tous leurs appels, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Les appels à l'intérieur d'un département¹ resteront acheminés, tarifés et facturés comme aujourd'hui et, pour les autres appels, les abonnés bénéficieront par contre des tarifs économiques Cegetel pour leurs appels nationaux au-delà de 30 km et internationaux.
- Simplicité d'accès : l'abonnement à Cegetel pourra se faire soit directement en appelant le service clients de Cegetel, soit, à partir du printemps 1998, dans plus de mille points de vente (grande distribution, magasins spécialisés). Cet abonnement pourra être multilignes (jusqu'à 4 lignes dans un ou plusieurs lieux) sans augmentation de prix et donnera lieu, dans ce cas, à une facturation unique reprenant le détail de chaque ligne.
- Le service clientèle de Cegetel sera ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

¹ à l'exception de la région parisienne (Paris + petite couronne) et des deux départements de la Corse qui ne forment qu'une seule zone.



cegetel

La Défense, mercredi 26 novembre 1997

- Cegetel adressera à tous ses clients une facture bimestrielle détaillée gratuite et leur permettra de connaître, gratuitement, à tout moment l'encours de leurs communications à 24h grâce à son service « 7 en cours ».
- De plus dans le courant du premier semestre 1998, l'Annuaire Express de Cegetel pourra rechercher le numéro d'un correspondant, pour tout client qui le demandera, et le mettre, si il le souhaite, directement en relation avec lui.

... et moins chère

- Cegetel proposera pour les appels nationaux (au-delà du département) et internationaux des tarifs inférieurs de 10% à plus de 60% aux tarifs publics.
Cette offre s'appuie sur :
 - des tarifs normaux de 8h à 19h les jours de semaine,
 - des tarifs réduits de 19h à 8h en semaine, ainsi que tout le week-end, y compris le samedi matin,
 - des réductions supplémentaires de 5% à 15%, calculées sur le montant de la facture (à partir de 150 F TTC), grâce à la remise « 7 en plus ».
- L'abonnement au « 7 » sera minime, 10 F TTC/ mois, et comprendra de véritables services :
 - la facturation détaillée,
 - la consultation de l'encours de consommation,
 - le service multiligne (jusqu'à 4 lignes sur un ou plusieurs lieux),
 - le service client 24h/ 24.Cegetel n'imposera pas de durée minimale d'abonnement.

Pour garantir à ses clients le niveau de qualité exigé et, compte tenu de l'impossibilité de tester avant le premier janvier 1998, dans des conditions satisfaisantes, l'interconnexion de son réseau avec le réseau public, Cegetel a choisi d'ouvrir commercialement ses services au 1er février en commençant par trois régions, Ile-de-France, Rhônes-Alpes et Nord - Pas de Calais (40% des abonnés au téléphone). Dès l'ouverture de service, les abonnés de Cegetel pourront appeler de ces régions toute la France et le monde entier. Les services de Cegetel seront accessibles dans toute la France, au plus tard le 31 mai 1998.

Contact presse :

Nathalie PARINAUD - (0)1 41 97 64 82



La Défense, mercredi 26 novembre 1997

TELEPHONE :
LE CHOIX GRACE A CEGETEL

26 NOVEMBRE 1997, CEGETEL LANCE « LE 7 »

DOSSIER DE PRESSE

- 1 • GRACE A CEGETEL, LA FRANCE SERA AU RENDEZ-VOUS DE 1998
- 2 • TELEPHONER AVEC « LE 7 » : C'EST SIMPLE DE PROFITER DE LA CONCURRENCE
- 3 • S'ABONNER AU « 7 » : C'EST L'ASSURANCE DE BENEFICIER DE TARIFS INFÉRIEURS SUR LES APPELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
- 4 • LES SERVICES INCLUS DANS L'ABONNEMENT AU « 7 »
- 5 • « LE 7 » :
DES LE 1ER FEVRIER 1998 POUR 40% DE LA POPULATION FRANÇAISE
AVANT LE 31 MAI 1998 DANS TOUTE LA FRANCE METROPOLITaine
- 6 • « LE 7 PRO » : L'OFFRE DE CEGETEL EN TELEPHONIE FIXE POUR LES PETITES ENTREPRISES
ET LES PROFESSIONS LIBERALES
- 7 • UN NOUVEAU RESEAU NATIONAL DE TELECOMMUNICATIONS POUR LE « 7 » DE CEGETEL

ANNEXES :

- 1 • LES FRANÇAIS ET L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS : UNE ENQUETE IPSOS REALISEE LES 21 ET 22 NOVEMBRE 1997
- 2 • « LE 7 » : QUESTIONS PRATIQUES
- 3 • LES TARIFS NATIONAUX DU « 7 » ET DU « 7 PRO »
- 4 • LES TARIFS INTERNATIONAUX DU « 7 » ET DU « 7 PRO »
- 5 • CEGETEL, LE NOUVEL OPERATEUR DE TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE
- 6 • QUELQUES DATES-CLES DANS L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS

GRACE A CEGETEL, LA FRANCE AU RENDEZ-VOUS DE 1998

En 1998, le marché des télécoms s'ouvre à la concurrence dans tous les pays européens. Cette ouverture marque la fin de l'un des derniers grands monopoles publics. Elle correspond à un changement culturel profond que chacun ressentira dans sa vie quotidienne.

Toutefois, la concurrence ne se décrète pas. Elle ne sera vraiment réelle à l'échéance prévue que s'il existe des offres concurrentes à celles de l'ancien monopole public.

Le 1er février 1998, Cegetel sera l'un des premiers opérateurs télécoms en Europe à proposer une offre concurrente en téléphonie fixe au grand public et aux professionnels : « le 7 ».

Cegetel avait annoncé à sa création en septembre 1996 qu'elle serait prête pour l'ouverture du marché des télécoms en 1998. Pour gagner ce pari, Cegetel a mobilisé l'ensemble de ses ressources humaines, financières et techniques. En 1997, Cegetel a :

- investi 1,5 milliards de francs dans le téléphone fixe (sur un total de 5 milliards de francs d'investissement),
- déployé en partenariat avec la SNCF un réseau télécom national de 10.000 km en fibres optiques,
- procédé à l'interconnexion de son réseau avec celui de France Télécom,
- mené tous les tests possibles pour accueillir des clients début 1998.

Grâce à la mobilisation de Cegetel et de ses partenaires, les Français pourront choisir leur compagnie de téléphone, dès le 1er février 1998 en Ile-de-France, dans la région Rhône-Alpes et dans la région Nord, et au plus tard le 31 mai 1998 dans toute la France métropolitaine.

Grâce au « 7 », les Français pourront pour la première fois comparer les tarifs, les services, les abonnements, les relations avec la clientèle de deux offres de téléphonie, et choisir celle qui correspond le mieux à leurs besoins et à leur façon de téléphoner.

TELEPHONER AVEC « LE 7 » : C'EST SIMPLE DE PROFITER DE LA CONCURRENCE

« Le 7 » de Cegetel a été conçu avec un impératif de simplicité pour que le grand public et les professionnels bénéficient de la concurrence sans se compliquer la vie.

"« Le 7 », ça ne change rien chez vous !"

Téléphoner est aujourd'hui un acte simple. Il ne saurait être question pour Cegetel de changer les habitudes et les équipements téléphoniques des Français. C'est pourquoi l'abonné au « 7 » de Cegetel conservera :

- => son numéro de téléphone,
- => son combiné téléphonique et l'ensemble de ses périphériques (répondeur, télécopieur, modem) : il n'aura pas à acheter de nouveaux équipements,
- => sa prise téléphonique : il n'aura pas besoin de faire venir un installateur téléphonique à son domicile,
- => les services (liste rouge, double appel,...) auxquels il est habitué.

"Faites le 7 pour tous vos appels !"

Dès la mise en service du « 7 » sur sa ligne téléphonique, il suffira à l'abonné de commencer le numéro qu'il compose par le 7, chiffre de Cegetel, et non plus par le 0, chiffre de l'opérateur local.

Exemples :

Pour un appel national, Anne à Paris composera pour joindre Pierre à Lyon le 74 78 32 12 25.

Pour un appel international, Nathalie à Lille composera pour joindre Peter à New York le 70 1 212 418 7800.

Par ailleurs, les français pourront faire le 7 pour tous leurs appels car si l'offre de Cegetel concernera exclusivement les appels nationaux (au-delà du département) et les appels internationaux, les abonnés pourront faire le 7 pour tous leurs appels qui seront tous acheminés (sauf cas particuliers).

Les appels à l'intérieur d'un même département¹ continueront d'être facturés par France Télécom².

Pour des raisons réglementaires, les appels vers les numéros spéciaux et vers les mobiles devront continuer, en 1998, à commencer par le chiffre 0. Ils seront donc traités et facturés par France Télécom.

¹ A l'exception de Paris et la petite couronne qui sont considérés comme un seul département, de même que les deux départements de la Corse.

² les abonnés reliés à des centraux téléphoniques de première génération devront toutefois composer le 3639 avant d'accéder au 7

S'ABONNER AU 7 : C'EST L'ASSURANCE DE BENEFICIER DE TARIFS INFÉRIEURS SUR LES APPELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX³

Pour les appels nationaux et internationaux, « le 7 » proposera des prix inférieurs de 10 % à 62 % par rapport aux tarifs publics, incluant des remises supplémentaires calculées sur la facture.

Des tarifs inférieurs sur les appels nationaux et internationaux

=> Une plage horaire plus longue pour les tarifs réduits :

Les abonnés au « 7 » pourront téléphoner à tarifs réduits en semaine de 19h à 8h, et pendant tout le week-end.

Pour la première fois en France, des tarifs réduits seront appliqués sur les appels téléphoniques le samedi matin de 8h à 12h.

=> Appels nationaux :

Les abonnés au 7 bénéficieront sur leurs appels, au-delà du département (à partir de 30 km entre deux départements limitrophes), d'une réduction de 10 % en tarif normal et de 15 % en tarif réduit. Le samedi matin de 8h à 12h, cette réduction sera de 57 %.

Avec le « 7 » de Cegetel, un appel téléphonique de Lille à Lyon coûtera par minute 1.02 F TTC en tarif normal et 0.48 F TTC en tarif réduit.

Entre 30 et 50 km, par exemple entre Cannes et Saint-Raphaël, un appel avec le « 7 » coûtera par minute 0,85 F TTC en tarif normal et 0,40 F TTC en tarif réduit.

=> Appels internationaux :

En fonction des zones appelées, les abonnés au 7 bénéficieront de réductions de 10 % à 24 % en tarif normal et de 10 % à 23 % en tarif réduit. Le samedi matin, ces réductions seront de 10 % à 39.5 %.

³ Tous les tarifs et réductions sont constatés en novembre 1997.

Contact presse:
Nathalie PARINAUD - 01 41 97 64 82

Avec le « 7 » de Cegetel,

un appel téléphonique de Lyon à Londres coûtera par minute 1.59 F TTC (soit une réduction de 24.3 %) en tarif normal et 1.27 F TTC en tarif réduit (soit - 23 %) ;

un appel téléphonique de Paris à New York coûtera par minute 1.80 F TTC (soit - 20 %) en tarif normal et 1.44 F TTC (soit - 20 %) en tarif réduit.

Des remises supplémentaires pour ceux qui ont besoin de téléphoner beaucoup

Les abonnés au « 7 » bénéficieront, en plus des baisses de tarifs annoncées sur leurs appels nationaux et internationaux, d'une remise supplémentaire calculée sur chacune de leurs factures du « 7 ».

Cette remise est offerte à chaque abonné et est proportionnelle par paliers au montant des communications facturées par « le 7 » :

- 5 % sur la tranche entre 150 et 300 F TTC,
- 10 % sur la tranche entre 300 F et 500 F TTC,
- 15 % sur la tranche au-delà de 500 F TTC.

La remise "le 7 en plus" est limitée à 785 F TTC tous les 2 mois ; ce plafond correspond à une facture bimestrielle de 5.500 F TTC.

Grâce à cette remise, les économies pourront atteindre jusqu'à 47% pour les appels internationaux et jusqu'à 62% pour les appels nationaux.

Des appels facturés pour leur durée exacte à la seconde près

Ceux qui ont choisi SFR en téléphonie mobile le savent bien : Cegetel facture à ses clients la durée exacte de leurs communications téléphoniques, à la seconde près.

Les abonnés du « 7 » profiteront du même avantage que ceux de SFR :

- Appels nationaux : par exemple, au-delà de 52 km, à partir de la 42ème seconde⁴, il ne sera facturé aux abonnés du « 7 » que ce qu'ils auront réellement consommé. Un forfait de connexion de 0.72 F TTC sera perçu pour les 42 premières secondes ou pour les communications d'une durée inférieure.
- Appels internationaux : le même principe d'une facturation à la seconde est appliqué. En fonction des destinations, le forfait de connexion de 0.72 F TTC correspond à une communication de 5 à 25 secondes⁵.

⁴ voir annexe 3

⁵ voir annexe 4

**L'ensemble des réductions et des services du « 7 »
pour un abonnement minime de 10 F TTC par mois, sans engagement de durée**

Le paiement, tous les 2 mois, de cet abonnement permet aux clients d'avoir accès à l'ensemble des réductions et des services du « 7 » de Cegetel, et d'utiliser le chiffre 7 comme premier chiffre, chaque fois qu'il compose un numéro de téléphone. Pour rendre le « 7 » plus simple, Cegetel n'imposera pas de durée minimale d'abonnement.

LES SERVICES INCLUS DANS L'ABONNEMENT AU « 7 »

Inscrire jusqu'à 4 lignes téléphoniques différentes sur un même abonnement au « 7 »

Les clients du « 7 » peuvent inscrire jusqu'à 4 lignes téléphoniques différentes, pouvant être situées dans différents lieux, sur un seul abonnement au « 7 ». Le coût de ce dernier, 10 F par mois, peut ainsi être réduit jusqu'à 2.50 F/ ligne pour 4 lignes regroupées sur le même contrat.

Ce service permet aux particuliers de regrouper dans un même abonnement les différentes lignes téléphoniques de leur domicile ou d'y inclure la ligne téléphonique d'une autre résidence. Une seule facture, distinguant les appels ligne par ligne, est établie ; les remises "Le 7 en plus" sont calculées sur le total des appels téléphoniques des différentes lignes.

Le 1077, un service client pour s'informer gratuitement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Cegetel entend développer avec ses clients une relation basée sur l'échange, la proximité et la flexibilité. Pour cela, elle a mis en place un service téléphonique d'information, de renseignements et de conseil, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au numéro suivant :
- le 1077 pour les particuliers,
- le 1070 pour les professionnels.

"Le 7 en-cours", un service gratuit pour connaître à tout moment sa consommation téléphonique

Cegetel met en place, un serveur vocal qui permettra à chaque client du « 7 » de connaître à tout moment le montant TTC de son en-cours de consommation.

Pour utiliser ce service gratuit, il suffira d'appeler le 1001, d'accéder au serveur vocal, et de donner son numéro de client ainsi qu'un code confidentiel de 4 chiffres. Le montant TTC communiqué au client sera calculé depuis le règlement de la dernière facture et arrêté à la veille de la consultation du "7 en-cours".

Une facture claire, détaillée et gratuite

Sur simple demande de l'abonné, « le 7 » lui adressera gratuitement tous les 2 mois une facture détaillée faisant apparaître la remise "le 7 en plus", ainsi que pour chaque appel :

- la date, l'heure et la durée,
- le numéro du correspondant avec les 4 derniers chiffres masqués (sauf si le client souhaite que ces 4 derniers chiffres apparaissent sur la facture),
- le montant facturé.

Des minutes supplémentaires offertes

Dès l'ouverture du service le 1er février 1998, les clients du « 7 » pourront se voir⁶ attribuer des points de fidélité sur la base de "10 F TTC = 1 point" pour les appels nationaux et internationaux qu'ils passeront en utilisant le « 7 ». Ces points seront cumulés, et à partir d'avril 1998, convertis en minutes gratuites de conversation téléphonique ou en cadeaux.
(ex. :10 minutes gratuites pour 150 F TTC de communication.)

L'Annuaire Express au 3222 : un nouveau service de renseignements téléphoniques

Dans le courant du premier semestre 1998, les clients du « 7 », comme aujourd'hui ceux de SFR, pourront accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'Annuaire Express un nouveau service national de renseignements téléphoniques. En plus de rechercher les numéros de téléphone, ce nouveau service pourra mettre directement en relation le client du « 7 » avec le numéro demandé.

⁶ Adhésion gratuite.

« LE 7 » :

- DES LE 1ER FEVRIER 1998 PRES DE 40% DES ABONNES**
- AVANT LE 31 MAI 1998 DANS TOUTE LA FRANCE METROPOLITAINE**

Cegetel a choisi son calendrier d'ouverture pour garantir à ses clients la qualité exigée de leurs communications. Cegetel ouvrira son service, dès le 1er février 1998, dans trois régions -Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord- soit près de 40% des abonnés au téléphone. Les habitants de ces régions pourront dès cette date appeler leurs correspondants en France et dans le monde.

Au 31 mai 1998, l'ensemble des habitants de la France métropolitaine pourront avoir accès au « 7 » quel que soit leur lieu de résidence.

Comment s'abonner ?

Pour s'informer sur « le 7 » ou s'y abonner, il suffira soit de téléphoner dès le 27 novembre 1997 au 0 800 777 777, soit de se rendre, à partir de mars 1998, dans plus de mille points de vente.

Pour ceux qui souhaiteront s'abonner par téléphone, le 0 800 777 777 est un service gratuit ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 22h. Des conseillers de Cegetel y enregistreront les demandes d'abonnements et adresseront en retour un contrat aux futurs clients.

Une fois ce document complété et retourné à Cegetel, le client pourra avoir accès au « 7 » sur la ou les lignes téléphoniques qu'il aura inscrites sur son abonnement.

« LE 7 PRO » : L'OFFRE DE CEGETEL EN TELEPHONIE FIXE POUR LES PETITES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Cegetel lancera également le 1er février 1998 une offre spécifique pour les appels nationaux et internationaux des petites entreprises et des professions libérales⁷.

Tenant compte des particularités et des volumes d'appels téléphoniques de ces professionnels, cette offre spécifique, "le 7 Pro", se distingue du « 7 grand public » et de l'offre de téléphonie proposée par Cegetel aux plus grandes entreprises par la branche entreprises de Cegetel.

Entre 8h et 19h, des réductions de 20 % (jusqu'à 30% avec le « 7 en plus ») sur les appels nationaux et de 10 % à 30,5 % (jusqu'à 46% avec le « 7 en plus ») sur les appels internationaux

« Le 7 Pro » repose sur l'idée d'une plage horaire unique pour les appels nationaux et internationaux. Entre 8h et 19h, heures d'activité pour les entreprises et les professions libérales, ces tarifs sont tous inférieurs à ceux du « 7 » pour les particuliers.

Sur les appels nationaux, hors département (et au-delà de 30 km entre deux départements), les clients du « 7 Pro » bénéficieront d'une réduction de 20 % entre 8h et 19h par rapport aux tarifs publics.

Avec le « 7 Pro » de Cegetel, un appel téléphonique de Lille à Lyon coûtera par minute 0.75 F HT.

Sur les appels internationaux, les clients du « 7 Pro » bénéficieront en fonction des destinations de réductions de 10 % à 30.5 % par rapport aux tarifs publics.

Avec « le 7 Pro » de Cegetel,
un appel téléphonique de Lyon à Londres coûtera par minute 1.21 F HT (soit une réduction de 30.5 %) ;
un appel téléphonique de Paris à New York coûtera par minute 1.40 F HT (soit 20 %).

« Le 7 Pro » est une offre sans abonnement et sans engagement sur une durée minimale ; des frais d'adhésion de 290 F HT à l'origine pour devenir clients.

Les appels nationaux et internationaux des clients du « 7 Pro » sont, comme ceux des abonnés au « 7 », facturés à la seconde près au-delà du crédit-temps correspondant au forfait de connexion⁸.

⁷ jusqu'à 100 KF de télécommunications par an.

⁸ voir annexe 3 et 4.

En plus des réductions par appel, les clients du « 7 Pro » bénéficieront de la remise "le 7 en plus" calculée tous les deux mois sur l'ensemble de la facture, selon le barème suivant :

- 5 % sur la tranche entre 150 et 400 F HT,
- 10 % sur la tranche entre 400 et 1.000 F HT,
- 15 % sur la tranche au-delà de 1.000 F HT.

Cette remise est plafonnée à 650 F HT par facture bimestrielle.

Services : une offre professionnelle proche de l'offre grand public

- Un service de relations clientèle accessible 7 jours et 7 et 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 1070.
- Une formule "multilignes / multisites" permettant de réunir dans le même contrat l'ensemble des lignes de l'entreprise ou du professionnel.
- Un serveur vocal accessible par téléphone au 1001 pour connaître son en-cours de consommation téléphonique.
- Une facturation détaillée et gratuite, ligne par ligne.
- Un programme de fidélisation permettant de gagner des minutes gratuites de conversation téléphonique ou des cadeaux.
- L'accès à l'Annuaire Express au 3222.

UN NOUVEAU RESEAU NATIONAL DE TELECOMMUNICATIONS POUR LE 7 DE CEGETEL

Les appels nationaux et internationaux effectués par le « 7 » de Cegetel seront acheminés par un nouveau réseau national de télécommunications le réseau de Télécom Développement, entreprise commune de la SNCF et de Cegetel.

Ce réseau s'appuiera notamment sur le réseau de télécommunication de la SNCF qui a été étendu et raccordé au réseau public.

En moins d'un an, Télécom Développement avec ses partenaires industriels et avec l'appui des équipes de la SNCF et de Cegetel, a mis en place un réseau national qui sera opérationnel début 1998. D'une longueur de 10.000 kilomètres, ce nouveau réseau tout numérique, pourra assurer le transport de la voix, des données et de l'image à de très hauts débits et en toute fiabilité, grâce à l'utilisation des technologies les plus récentes.

Ce réseau s'appuie notamment sur :

- 4 commutateurs de troisième génération à grande capacité situés pour deux d'entre eux en région parisienne et pour les deux autres en région lyonnaise.
- La technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) pour sécuriser les transmissions : pour chaque appel et pour chaque étape de la transmission, l'acheminement normal est doublé par un acheminement de secours. En cas d'interruption accidentelle de l'acheminement, l'appel est basculé instantanément et de façon imperceptible sur l'acheminement de secours.
- 2 plates-formes de réseau intelligent pour des services spécifiques (par exemple : numéros de type 800, gratuits pour ceux qui les appellent...).

Les tests de mise au point du 7

Le service du 7 résulte de l'assemblage de plusieurs projets correspondant à des technologies dont les principales sont :

- le déploiement du réseau national à fibres optiques,
- la mise en place des commutateurs téléphoniques,
- l'interconnexion de ces commutateurs avec le réseau téléphonique de France Télécom
- la mise au point des systèmes informatiques qui constituent l'intelligence du réseau.

Chacun de ces projets, technologiquement complexe, met en jeu, outre différentes entités de Cegetel un grand nombre d'acteurs : France Télécom pour l'interconnexion, les constructeurs de systèmes de télécommunication, la SNCF pour le déploiement des fibres optiques, les prestataires informatiques et de nombreux autres sous-traitants (soit plus d'un millier de personnes au total).

La mise au point d'ensemble est l'aboutissement d'un long processus de tests successifs qui comprend :

- les tests réalisés par les fournisseurs de systèmes de télécommunication ou d'informatique,
- les tests d'acceptation unitaire, puis en réseau, réalisés pour chaque projet ; ces tests comprennent des tests de fonctionnement, des tests de charge et des tests dits de « robustesse », c'est à dire de résistance aux différents cas d'incidents,
- les tests d'interface qui consistent à vérifier le bon assemblage deux à deux des différents projets ; ces tests portent également sur le fonctionnement, la charge et la robustesse,
- les tests globaux enfin permettent de vérifier le bon comportement d'ensemble du service dans sa totalité, vu du client final.

La nature même du service 7 implique de réaliser la quasi totalité des tests globaux en utilisant l'interconnexion avec France Télécom.

Par ailleurs du fait de la complexité d'ensemble du système, seul un très grand nombre d'appels permet d'explorer le très grand nombre des cas d'anomalies possibles à ce stade ; Télécom Développement estime à près d'un million le nombre d'appels à passer avant de garantir aux clients la qualité minimum qu'ils exigent.

TELEPHONE :
LE CHOIX GRACE A CEGETEL

26 NOVEMBRE 1997, CEGETEL LANCE « LE 7 »

ANNEXES AU DOSSIER DE PRESSE

ANNEXE 1 - QUE PENSENT LES FRANÇAIS DE L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS A LA CONCURRENCE

ANNEXE 2 - « LE 7 » : QUESTIONS PRATIQUES

ANNEXE 3 - « LE 7 » ET « LE 7 PRO » : TARIFS NATIONAUX

ANNEXE 4 - « LE 7 » ET « LE 7 PRO » : TARIFS INTERNATIONAUX

ANNEXE 5 - CEGETEL, LE NOUVEL OPERATEUR DE TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE

ANNEXE 6 - QUELQUES DATES-CLES DANS L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS

QUE PENSENT LES FRANÇAIS DE L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS A LA CONCURRENCE ?

Enquête réalisée par IPSOS Opinion le 21 et 22 novembre 1997 auprès de 1003 personnes, représentatives de la population française âgées de 15 ans et plus.

1 - En 1998, le marché français des télécoms s'ouvre à la concurrence. Pensez vous que dès le début de l'année 1998, il y aura plusieurs compagnies de téléphones ?

Oui	88%
Non	7%
Ne se prononce pas	5%

2 - Pensez vous que le choix entre plusieurs offres de compagnies de téléphone est une très bonne, assez bonne, assez mauvaise ou très mauvaise chose ?

Une bonne chose	84%
Très bonne chose	40%
Assez bonne chose	44%
Une mauvaise chose	11%
Assez mauvaise chose	7%
Très mauvaise chose	4%
Ne se prononce pas	5%

3 - En 1998, envisagez-vous faire appel à plusieurs compagnies différentes en fonction de vos besoins et des prix ?

Oui	48%
Non	50%
Ne se prononce pas	2%

4 - Qu'est-ce qui vous inciterait à vous abonner à une nouvelle compagnie de téléphone (en premier ? en deuxième ?) ?

	En premier	En deuxième	Total
Les prix pratiqués	70%	16%	86%
Les services offerts	12%	40%	52%
Les nouvelles technologies	7%	17%	24%
La relation clientèle	6%	17%	23%
Ne se prononce pas	5%	10%	15%

« LE 7 » : QUESTIONS PRATIQUES

1 - Si je suis abonné au « 7 » de Cegetel, est-ce que je peux joindre tout le monde et être joint également ?

Absolument, cela ne change rien pour vous. Il suffit quand vous appelez votre correspondant de composer le 7 en tête du numéro, à la place du premier 0.

2 - Est-ce que mon numéro de téléphone va changer ?

Non, il comportera toujours 10 chiffres : un premier chiffre (le 0 actuellement) et 9 autres chiffres. Pour être appelé, votre correspondant, s'il est abonné au « 7 », composera le 7 à la place du 0.

3 - Est-ce que je dois conserver mon abonnement chez mon opérateur téléphonique actuel ?

Oui, essentiellement pour des raisons techniques, pour ne pas avoir à installer une autre ligne, pour utiliser les services de base et pour les appels dans votre département.

4 - En faisant le 7, tous mes appels seront-ils acheminés ?

Oui. Les appels nationaux (au-delà du département) et internationaux passeront par le réseau de Cegetel. Les autres seront traités par l'opérateur local.

5 - Cela veut dire que j'aurai deux factures ?

Oui. Une facture pour vos appels nationaux (au-delà du département) et internationaux avec « le 7 » de Cegetel. Une autre pour les appels locaux, numéro spéciaux ou accès à un mobile, avec votre opérateur local.

6 - N'y a-t-il pas un risque que mes appels soient facturés deux fois ?

Non. Chaque appel est traité automatiquement et ne peut être facturé qu'une seule fois. Avec votre facture détaillée gratuite, vous pourrez vous en assurer.

7 - Que se passe-t-il si j'oublie de faire le 7 ?

Votre appel sera alors pris en charge par l'opérateur correspondant au préfixe que vous aurez composé. Dans ce cas, vous ne bénéficierez pas des remises du « 7 ».

8 - Quels sont les seuls cas où je ne dois pas composer le 7 ?

Ces seuls cas sont, les numéros spéciaux (numéro d'urgence, renseignements), l'accès aux services Minitel et Audiotel, et les numéros de mobiles.

9 - Proposerez-vous toujours des tarifs plus avantageux ?

Oui, c'est l'engagement de Cegetel : vous proposer toujours des conditions avantageuses pour tous les appels au-delà du département.

10 - Quelle est la durée minimale de mon abonnement au « 7 » ?

Il n'y a pas de durée minimale. À tout moment, un abonné peut s'il le désire résilier son abonnement au « 7 » de Cegetel.

Annexe 3

« LE 7 » : TARIFS NATIONAUX

« LE 7 GRAND PUBLIC »

	Tarif normal F TTC/mn au-delà du crédit temps 8H-19H	Tarif réduit F TTC/mn au-delà du crédit temps 19H-8H + week-end et samedi	Crédit temps⁽¹⁾ Forfait de connexion 0,72 F TTC
Proximité 1 (< 25 km)	0.40	0.20	111 s
Proximité 2 (25-30 km)	0.60	0.30	74 s
National (30-52 km)	0.85	0.40	51 s
National (> 52 km)	1.02	0.48	42 s

« LE 7 PRO »

	Tarif unique F HT/ mn au-delà du crédit temps	Credit temps⁽¹⁾ Forfait de connexion 0.60 F HT pour
Proximité 1 (< 25 km)	0.33	111 s
Proximité 2 (25-30 km)	0.50	74 s
National (30-52 km)	0.63	51 s
National (> 52 km)	0.75	42 s

⁽¹⁾ Au-delà du crédit temps, les appels sont facturés à la seconde près.

Annexe 4

« LE 7 » : TARIFS INTERNATIONAUX

Zone	Pays	Tarif normal (F TTC/min.)	Tarif réduit (F TTC/min.)
Tarif 1	Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Luxembourg...	1,78	1,42
Tarif Spécial UK	Royaume-Uni	1,59	1,27
Tarif 2	Danemark, Pays-Bas, Suède...	1,91	1,52
Tarif 3	Autriche, Grèce, Finlande, Irlande, Norvège, Portugal, ...	2,20	1,76
Tarif 4	Hongrie, Turquie, Pologne, République Tchèque	2,70	2,16
Tarif 5	Albanie, Chypre, Bulgarie, Russie, Malte, Croatie, ...	3,33	2,65
Tarif 6	Canada, États-Unis...	1,80	1,44
Tarif 7	Algérie, Maroc, Tunisie	2,97	2,37
Tarif 8	Azerbaïdjan, Géorgie, Libye, Estonie, Moldavie, Ukraine, ...	5,85	4,68
Tarif 9	Australie, Hongkong, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande	4,92	3,93
Tarif 10	Japon, Singapour, Taiwan	5,19	4,15
Tarif 11	Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Sénégal...	6,66	5,31
Tarif 12	Arménie, Kazakhstan...	8,79	7,01
Tarif 13	Afrique du Sud, Argentine, Chili, Colombie, Israël...	6,07	4,85
Tarif 14	Arabie Saoudite, Brésil, Égypte, Liban, Indonésie, ...	6,86	5,48
Tarif 15	TOM	6,84	5,40
Tarif 16	Reste du Monde	8,79	7,01
DOM	DOM	2,66	1,77
Monaco	Monaco	1,68	0,89

« LE 7 PRO » : TARIFS INTERNATIONAUX

Zone	Pays	Tarif unique (F TTC/min.)
Tarif 1	Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Luxembourg...	1,39
Tarif Spécial UK	Royaume-Uni	1,21
Tarif 2	Danemark, Pays-Bas, Suède...	1,49
Tarif 3	Autriche, Grèce, Finlande, Irlande, Norvège, Portugal, ...	1,76
Tarif 4	Hongrie, Turquie, Pologne, République Tchèque	2,11
Tarif 5	Albanie, Chypre, Bulgarie, Russie, Malte, Croatie,...	2,76
Tarif 6	Canada, États-Unis...	1,40
Tarif 7	Algérie, Maroc, Tunisie	2,46
Tarif 8	Azerbaïdjan, Géorgie, Libye, Estonie, Moldavie, Ukraine, ...	4,85
Tarif 9	Australie, Hongkong, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande	3,94
Tarif 10	Japon, Singapour, Taiwan	4,15
Tarif 11	Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Sénégal...	5,52
Tarif 12	Arménie, Kazakhstan...	7,29
Tarif 13	Afrique du Sud, Argentine, Chili, Colombie, Israël...	4,86
Tarif 14	Arabie Saoudite, Brésil, Égypte, Liban, Indonésie, ...	5,49
Tarif 15	TOM	5,67
Tarif 16	Reste du Monde	6,88

DOM	DOM	2,08
Monaco	Monaco	1,31

CEGETEL, LE NOUVEL OPERATEUR DE TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE

Au début de l'année 1998, au moment où sera lancée l'offre du « 7 » sur la téléphonie fixe pour le grand public, Cegetel comptera déjà deux millions et demi de clients :

- 2 millions d'abonnés à SFR (+ 115% par rapport à fin 1996)
- 500 000 utilisateurs TAM TAM (+ 140% par rapport à fin 1996)

Cegetel comptera aussi plusieurs centaines d'entreprises clientes à ses services de télécommunications dans les secteurs déjà ouverts à la concurrence (transmission de données, Internet/Intranet, réseaux fermés de téléphonie,...) qui s'ajoutent aux milliers d'entreprises clientes de son réseau de téléphonie mobile.

Cegetel réalisera un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de francs en 1997 (contre 5,8 milliards de francs en 1996) et comptera plus de 4 000 collaborateurs, soit un quasi-doublement de ses effectifs en un an.

Pour garantir à ses clients, aussi bien entreprises que grand public, la qualité de ses services et la compétitivité de son offre sur le long terme, Cegetel s'est dotée de ses propres réseaux :

- le réseau mobile SFR qui couvre aujourd'hui plus de 90% de la population française,
- le réseau de radiomessagerie TAM TAM à la norme Ermès,
- le réseau national tout numérique déployé par Télécom Développement, avec la SNCF,
- des réseaux locaux en fibres optiques dans les zones denses d'activité économique,
- un réseau national de transmission de données,
- une connexion exclusive en France au réseau mondial Concert.

Cegetel peut s'appuyer dans sa politique de développement sur un actionnariat solide et durable, rassemblant autour de la Compagnie Générale des Eaux, actionnaire de référence, trois grands opérateurs internationaux (BT, Mannesmann, SBC).

**QUELQUES DATES-CLES DANS
L'OUVERTURE DU MARCHE DES TELECOMS**

- 1987 La Commission européenne définit les grandes lignes de la future libéralisation des services de télécommunications. En France, les télécommunications mobiles s'ouvrent à la concurrence.
- 1988 La Commission européenne met en place une directive sur la libéralisation de la commercialisation des terminaux.
- 1990 La Commission européenne émet une directive afin d'organiser la libéralisation progressive des services de télécommunications. En France, la Loi du 29 décembre définit un nouveau cadre réglementaire. La plupart des services aux entreprises sont libéralisés. France Télécom devient un établissement public.
- 1996 La loi du 26 juillet dessine le nouveau cadre des télécommunications en France, définissant les règles applicables le 1^{er} janvier 1998.
- 1998 À partir du 1^{er} janvier 1998, le marché européen des télécommunications sera libéralisé. Cegetel sera au rendez-vous.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

- M. et Mme A. sont retraités à Toulouse. Ils ont trois enfants : un à Paris, un à Lyon, et un autre vivant à l'étranger, à San Francisco. Les parents de Mme A. vivent près de Bordeaux à Fonsac. Quelques uns de leurs amis vivent près de Cannes. Les communications durent en moyenne 30 minutes par semaine avec leurs enfants, 20 minutes avec la mère de Mme A., et 10 minutes avec leurs amis. Tous leurs appels sont en tarifs réduits.

	Cegetel
Abonnement	10
Appels nationaux (1H30 / semaine)	$0,48 \times 450 = 216$
Appels internationaux (30 mm. / semaine)	$1,44 \times 150 = 216$
Sous-total	432
Remise « Le 7 en Plus »	10 % soit 43,20
TOTAL	398,80 soit 1500 F d'économie par an

- M. et Mme B. vivent à Dijon. Ils ont un appartement et une maison à la campagne. Mme B. est Ecossaise. Son fils ainé habite chez son Oncle à Edimbourg où vit toute sa famille. M. B. travaille régulièrement sur des chantiers à l'étranger, notamment sur le bassin méditerranéen (Tunisie, Maroc). Chaque semaine, Mme B. téléphone 1 heure en Ecosse, et 30 minutes à son mari lorsqu'il est à l'étranger (3 semaines par mois). Enfin, Mme B. téléphone 10 minutes par mois à ses neveux à Clermont-Ferrand, ses appels en Ecosse sont pour moitié en tarif réduit, ses appels avec son mari sont en tarif normal.

	Cegetel
Abonnement	10 (pour deux lignes)
Appels nationaux (10 mm.)	$0,48 \times 10 = 4,80$
Appels internationaux et DOM (1 heure / semaine avec la Grande Bretagne) (30 mm pendant 3 semaines en Tarif 7)	$1,59 \times 150 = 238,50$ $1,27 \times 150 = 190,50$ $2,97 \times 150 = 445,50$
Sous-total	874,50
Remise « Le 7 en Plus »	15 % soit 131,175
TOTAL	753,325 soit 4000 F d'économie par an

LE 7 PROFESSIONNEL

- M. C. est agent comptable à Tours. Il dispose de 2 lignes téléphoniques et d'un fax. Il téléphone chaque mois 4 heures en appels longues distances et 1 heure 30 avec la Martinique.

	Cegetel
Abonnement	
Appels nationaux (240 mm.)	$0,75 \times 240 = 170$
Appels internationaux et DOM (90 mm.)	$2,08 \times 90 = 187,20$
Sous-total	357,20
Remise « Le 7 en Plus »	10 % soit 35,72
TOTAL	321,48 soit environ 2000 F d'économie/an